

## DOSSIER DE PRESSE

# 73 actions pour prévenir la perte d'autonomie vont être lancées en Meurthe-et-Moselle



**A compter de ce lundi 28 novembre 2016, la loi d'adaptation de la société au vieillissement poursuit sa mise en œuvre. Après la revalorisation de l'Allocation personnalisée d'autonomie, qui a bénéficié à plus de 8 000 Meurthe-et-Mosellans, 73 actions vont être déployées dans les six territoires du Département. Celles-ci sont issues d'un appel à projet pour lequel 1,1 M€ ont été débloqués.**

## La loi d'adaptation de la société au vieillissement

Elaborée à l'issue d'une large concertation et présentée en Conseil des Ministres le 3 juin 2014, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a définitivement été adoptée par le Parlement le 14 décembre 2015.

Sa promulgation est intervenue avant la fin de l'année permettant une entrée en vigueur au 1er janvier 2016.

L'état a fait le choix de conforter un financement solidaire de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie fondé sur une ressource dédiée, la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA).

Les moyens alloués sont conséquents et permettent de financer à la fois la revalorisation de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile et l'amélioration des conditions de travail des aides à domicile, le droit au répit des aidants et de créer de réelles marges de manœuvre pour le volet prévention de la perte d'autonomie de la loi.

### 8 000 allocataires valorisés

Au niveau national, dans un contexte budgétaire contraint, ce sont 700 M€ par an qui sont alloués aux mesures de cette loi. En Meurthe-et-Moselle, 8 000 allocataires de l'APA ont vu leur situation revalorisée, un budget de 1,1 M€ est dédié aux nouvelles actions pour la prévention de la perte d'autonomie, et 500 000€ permettront de favoriser l'autonomie des résidents des ex-foyers logements devenus résidences autonomie.

Cette loi est porteuse d'un changement de regard sur la vieillesse. Envisager les personnes âgées dans leur diversité, c'est marquer la volonté profonde des pouvoirs publics de proposer une réponse adaptée à la richesse et à la pluralité des parcours de vie de chacun. Afin de permettre d'accompagner au mieux l'avancée en âge de la population, les acteurs publics et privés continueront d'être mobilisés pour le développement de la silver économie, filière d'innovation stimulant la croissance et l'emploi. Cette loi permet d'attaquer les inégalités à la racine.

L'Acte II de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, c'est :

- une meilleure couverture des besoins ;
- une participation financière réduite des usagers ;
- un soutien renforcé aux personnes les plus dépendantes ;
- la suppression de tout reste à charge pour les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

## Répit

La loi prévoit par ailleurs la reconnaissance du statut de « proche aidant » et la création d'un « droit au répit » qui donnera à l'aidant les moyens de prendre du repos. Le montant de l'aide pourra être augmenté en cas de nécessité passagère, ou en cas d'hospitalisation du proche aidant.

Compte tenu de la hausse des dépenses sociales et des difficultés de financement rencontrées par les départements, l'état compensera intégralement les dépenses nouvelles prévues par la loi. C'est le cas avec la réforme de l'APA, dont l'estimation du coût a été établie en lien avec l'Assemblée des départements de France (ADF).

Cette loi s'attache aussi à reconnaître la participation des personnes âgées à la définition des politiques locales d'autonomie, grâce notamment à la création d'une nouvelle instance, le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, dédié à l'expression des représentants des personnes âgées et des personnes handicapées sur ces sujets.

L'installation de la conférence des financeurs permet par ailleurs, d'assurer au niveau local une meilleure coordination des acteurs finançant des actions de prévention afin de proposer à toutes les personnes âgées une réponse cohérente et adaptée à leurs besoins.

**La France compte 17 millions de personnes âgées de 60 ans et plus. Parmi elles, 6 millions ont plus de 75 ans. La Meurthe-et-Moselle compte 109 245 personnes âgées de 60 ans à 74 ans (58 126 femmes et 51 119 hommes) et 59 883 personnes âgées de 75 ans et plus (36 913 femmes et 22 970 hommes).**

## Quelques Chiffres

- Budget 2016 PA : 93 100 000 M€
- Budget 2016 APA à domicile : 42 592 200 M€
- Budget 2016 APA en établissement : 29 654 000 M€
- (prévision) Budget 2017 PA : 96 200 000 M€
- (prévision) Budget 2017 APA à domicile : 44 497 000 M€
- (prévision) Budget 2017 APA en établissement : 30 416 000 M€
- Nombre de bénéficiaires APA : 9 156
- Nombre de notifications modificatives adressées aux bénéficiaires de l'APA suite à la réforme du 1<sup>er</sup> mars 2016 pour informer de la baisse du taux de participation : 8406
- Nombre de révisions obligatoires mises en place en application de la réforme de l'APA avec visites à domicile : 1229
- Le service autonomie du département compte 130 personnes (dont 30 dans les territoires). Durant l'année 2016, 8 000 dossiers ont été réexaminés dont 1 400 directement au domicile.
- Le nombre d'emplois liés à la mise en oeuvre de l'APA génère environ 2 400 emplois (source département de Meurthe-et-Moselle) au titre de l'aide à domicile.

## La conférence des financeurs

Depuis la parution de la loi d'adaptation de la société au vieillissement entrée en vigueur au 1er janvier 2016, la conférence des financeurs, que le Département a préfigurée en 2015, dispose désormais d'un cadre légal et réglementaire.

Cette instance rassemble les financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : Département, Agence régionale de santé (ARS), caisses de retraite, mutualité, CPAM, institutions de retraite complémentaires, Agence nationale de l'habitat, collectivités locales.

En Meurthe-et-Moselle, il a été en outre décidé d'associer un représentant des retraités et personnes âgées, l'Association des maires, et le directeur de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

La présidence revient de droit au Président du conseil départemental, et la vice-présidence au Directeur de l'ARS.

La conférence des financeurs a vocation à établir un diagnostic des besoins des personnes âgées, recenser les initiatives locales et définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Les financements alloués dans ce cadre proviennent d'un concours spécifique de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dédié aux actions de prévention. Ce concours vient en complément des prestations légales ou réglementaires existantes.

### Prévention de l'autonomie : trois axes

Pour 2016, l'enveloppe, attribuée par la CNSA et notifiée au département en date du 14 avril 2016, est de 1 113 877 €. La conférence des financeurs de Meurthe-et-Moselle a arrêté son plan d'actions 2016. Il se structure en trois axes :

1. Amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques individuelles,
2. Coordination et appui des actions de prévention mises en oeuvre par les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD). Les expérimentations viennent de démarrer en Meurthe-et-Moselle autour de 4 porteurs de projets : le GIHP, l'OHS, l'ADMR du Lunévillois, et ALAGH-Ville et services. C'est l'ARS qui pilote ce dispositif avec le concours du Département.
3. Développement d'actions collectives de prévention.

Sur le premier axe, les aides techniques sont définies par la loi comme « *tout équipement, instrument, dispositif, système technique ou logiciel adapté conçu pour prévenir ou compenser une limitation d'activité et destiné à une personne âgée de plus de 60 ans* ».

Le troisième axe est celui qui mobilise à titre principal le concours CNSA. Sur cet axe, la Meurthe-et-Moselle a souhaité que soient développées en particulier des actions dans les domaines suivants :

- lien social,
- mobilité,
- santé globale/ bien vieillir : activités physiques adaptées, prévention des chutes, nutrition, mémoire, vieillissement physiologique...,
- Prestations d'ergothérapeutes pour l'évaluation des besoins en aides techniques et adaptation de l'habitat,
- accompagnement social dans les résidences accompagnées.

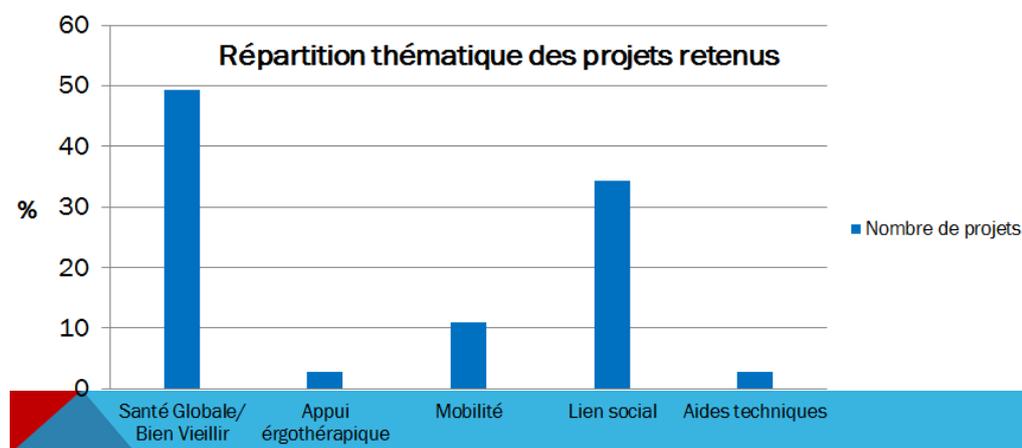
**La Meurthe-et-Moselle a décidé de procéder par appel à projets largement relayé dans les territoires. Malgré les délais très courts impartis, près de 40 porteurs se sont manifestés pour un total de 73 actions couvrant tous les territoires du Département.**



## PLAN D'ACTION 2016, LES ACTIONS COLLECTIVES DE PRÉVENTION

➤ 73 actions retenues (/82 présentées)

➤ 43 porteurs de projets (/47 candidats)



## A noter

Afin de prévenir la perte d'autonomie, le Département et la Maison départementale des personnes handicapées se sont engagés début 2016 dans le projet « technicothèque » porté par la mutualité française. Cette plateforme a pour vocation de faciliter l'accès aux aides techniques (mise à disposition avant acquisition, et prêts), de raccourcir les délais entre la préconisation de celles-ci et leur utilisation effective, et permettre une réattribution des aides qui ne sont plus utilisées par leurs titulaires initiaux tout en diminuant les coûts supportés par la collectivité. Une enveloppe de 100 000 € a été réservée pour amorcer les premières attributions. Elle pourra notamment permettre d'expérimenter des équipements innovants conçus par des entreprises locales au service de la prévention de la perte d'autonomie.

Il est également prévu l'octroi d'une subvention de 50 000 € à la société coopérative Envie qui propose une offre de service complémentaire à la technicothèque. C'est en effectuant un repérage des aides techniques stockées et inutilisées au sein des établissements sanitaires et médicosociaux, en les collectant, en identifiant les conditions de leur remise en état, et en étudiant le recyclage de celles totalement obsolètes, qu'Envie permettra l'attribution de certains de ces équipements à des personnes à revenus modestes et non éligibles aux aides financières existantes.

### Améliorer l'accès aux aides techniques

- aides financières complémentaires aux prestations légales existantes,
- conception et mise en place d'un dispositif innovant de prêt de matériel.

### Soutenir les actions de prévention

du service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD)

#### Promouvoir les actions collectives de prévention

- mobilité,
- lien social,
- santé globale/bien vieillir : activités physiques adaptées, prévention des chutes, nutrition, mémoire, vieillissement physiologique...
- prestations d'ergothérapeute pour l'évaluation des besoins en aides techniques et adaptation de l'habitat,
- accompagnement social dans les résidences accompagnées.

**APPEL À PROJETS**

## Attribuer un forfait autonomie aux résidents de foyers logements

## Les principales actions par territoires

**Le déploiement des 73 actions aura lieu du 1<sup>er</sup> décembre 2016 à la fin mai 2017.**

**Certaines actions sont ponctuelles, d'autres font l'objet de plusieurs ateliers.**

(VDL = Val de Lorraine / TDL = Terres de Lorraine)

- Formation d'animateur et achat de matériel pour atelier mémoire BRIEY
- Ateliers du Bien Vieillir LUNEVILLE, VDL, TDL, NANCY
- Ateliers Nutrition Santé Séniors LUNEVILLE
- Activité physique adaptée (SAPHYR) VDL, LUNEVILLE
- Prévention bucco dentaire à domicile TDL
- Atelier Remise en Forme LONGWY
- Ateliers des mots et des mémoires NANCY
- Les conférences du logement senior NANCY
- Atelier Mémoire LONGWY BRIEY
- Atelier Nutrition LONGWY BRIEY
- Ateliers Cuisine et Santé du mardi des dames LUNEVILLE
- Gym aidant-aidé TDL
- Retour d'hospitalisation LONGWY
- Séances Equilibre NANCY TDL
- Séances Gym Prévention Santé NANCY TDL LONGWY LUNEVILLE BRIEY
- Séances d'Art Thérapie NANCY
- Séances Bien Etre Physique et Psychique NANCY
- Atelier Numérique Santé Nutrition DEPARTEMENT
- Nutrition Santé et Santé bucco dentaire TDL
- Prévention des risques routiers liés à l'âge TDL
- Prévention des chutes NANCY
- Prévention bucco dentaire en Ehpad et en résidence autonomie NANCY  
LUNEVILLE TDL BRIEY
- Golf adapté aux seniors NANCY
- Médiation équine en gérontologie NANCY
- Prévenir la dénutrition et optimiser le portage de repas à domicile NANCY
- Prévention des chutes LUNEVILLE
- Gymnastique prévention santé -gym sur chaise LUNEVILLE
- Alimentation et bien vieillir LUNEVILLE
- PEPS Eureka entretenir et cultiver sa mémoire LUNEVILLE
- Exercices d'équilibre pour reprendre confiance en soi LUNEVILLE
- Santé Globale NANCY
- Gym Autonomie NANCY
- Bien être et image de soi NANCY
- Danse assise NANCY

- Actions intergénérationnelles, de prévention, actions innovantes    DEPARTEMENT
- Ergothérapeute chargé des actions de prévention    TDL
- Diagnostics ergothérapeutiques    DEPARTEMENT
- Mobilité solidaire    TDL
- SENIORS MOBILES    LONGWY
- Transport à la demande    LONGWY
- Mobilité solidaire Pays Audunois / Bassin de Landres / Toulous Nord
- Frais fonctionnement d'un véhicule adapté    BRIEY NANCY
- Expérimentation d'un service collectif d'aide à la mobilité des seniors vivant à domicile    VDL
- location d'un véhicule "handibus" avec support publicitaire    NANCY
- Diffusion d'une pièce de théâtre "Un p'tit coin d'paradis"    BRIEY
- Atelier informatique    NANCY
- Action de médiation et d'accompagnement des personnes vieillissantes logés au sein des foyers de travailleurs migrants et résidences sociales    NANCY
- gymnastique adaptée ateliers remise en forme culturelle    BRIEY
- informatique    LONGWY
- Campagne de communication    BRIEY
- Atelier Lien Social    LONGWY BRIEY
- Mini-séjours    NANCY
- Repas dominicaux    NANCY
- Actions Noël 2016    NANCY
- Création de jardins suspendus    LUNEVILLE
- Un PAS vers l'autonomie    NANCY LUNEVILLE
- Ateliers collectifs d'activités ou d'animation à l'Ehpad Les Iris d'Onville    VDL
- Jardins thérapeutiques    BRIEY
- Café social et mémoire    NANCY
- Lien social    NANCY TDL
- Atelier Peinture    NANCY
- Numérique Intergénérationnel    NANCY
- Coordination réseau Monalisa    NANCY
- Tricopapottage    NANCY
- Economie circulaire des aides techniques en faveur de l'autonomie DEPARTEMENT
- Participation au financement d'aides techniques    DEPARTEMENT
- Accompagnement social des 12 résidents de la résidence Emilie du Chatelet, LUNEVILLE